

DEPANNAGE ET PERFECTIONNEMENT CLIM / PAC DEP_CLIMPAC

PROGRAMME 2025

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Modalités d'accès: entretien téléphonique

Objectifs

Diagnostiquer avec méthode une panne précise, en vue d'y remédier.

Public Visé

Tout professionnel souhaitant maîtriser les opérations de maintenance et dépannage en Clim et PAC

Durée

24.00 Heures **3** Jours

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique.

Parcours pédagogique

Jour 1 :

le principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique : rappel des principes élémentaires, les différentes technologies, le coefficient de performance et régulations, le mauvais dimensionnement, les désordres sur la pompe à chaleur, la mauvaise adaptation des sources. Pannes frigorifiques : manque ou excès de charge, pré détente, incondensables, réglage régulateur, pressostats

Jour 2 :

Pannes hydrauliques : circulateurs et ventilateurs, les boues, l'air, vase d'expansion et ballon tampon
Pannes aérauliques : ventilateur, taux de brassage, diffusion, zonification
Pannes électriques : lecture d'un schéma électrique, contrôle des éléments électriques, vérification prise de terre

Jour 3 :

Etude de cas sur bancs pédagogiques : PAC, aérothermiques, géothermiques, climatisations réversibles : simulation de pannes, les dérives

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une climatisation et d'une pompe à chaleur.

Assurer et consigner les opérations de maintenance courante.

Méthodes mobilisées

Formation présentielle :

Apports techniques du formateur qualifié, diaporama avec support papier, travaux pratiques sur maquette d'essai.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié, spécialiste en froid et climatisation

CTFFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Méthodes d'évaluation

- Questionnement oral sur plateforme.
 - Fiche d'évaluation.
 - Attestation de formation.
-
- Nombre de stagiaire formé en 2023 : 4
 - Taux de satisfaction 2023 : 94.59 %

Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs

- Inter (Par Stagiaire) :** **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectifs

De 5 à 12 Personnes